

Décision de délégation de signature au Directeur des Achats et de la Logistique et des Services Techniques

Référence

Délégation de signature donnée par le Directeur du Centre hospitalier de Perpignan à M. Laurent TALON et en son absence à Mme Jacqueline PRAT.

Le Directeur,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 et suivants, R6143-38 et L 6145-16;

Vu le décret 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1o, 2o et 3o) de la loi no 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 mars 1999 nommant M. Joaquim CASANOVAS Directeur du Centre hospitalier de Perpignan.

Décide :

Article 1°

Délégation de signature générale et permanente est donnée à M. Laurent TALON, Directeur adjoint, Directeur des Achats et de la Logistique et des Services Techniques à l'effet de signer tout document au nom de M. Joaquim CASANOVAS en sa qualité de Directeur du Centre hospitalier Saint-Jean de Perpignan.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent TALON, délégation de signature est donnée à Mme Jacqueline PRAT, Directeur adjoint.

Article 3 :

La présente délégation de signature remplace toute délégation précédente concernant ces personnes.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée aux délégataires, publiée au tableau d'affichage de l'établissement et au Bulletin des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 27 mars 2007.

Spécimen de signature :


Laurent TALON

Le Directeur


Joaquim CASANOVAS

CH-PERPIGNAN.FR

20, avenue du Languekviv - CP 49955 - 66046 PERPIGNAN CEDEX 9 - TEL. 04 68 61 66 33 - Mail: Ch-perpignan@ch-perpignan.fr

N° ETABLISSEMENT : 660000084